université de BORDEAUX

Conseil académique
Séance du 28 juin 2024

AVIS RELATIF AU PROJET DE REGLEMENT INTERIEUR DE L'UNIVERSITE DE BORDEAUX

Vu le code de l'éducation en son article L712-6-1 ;

Vu les statuts de l'université de Bordeaux ;

Le conseil académique de l'université de Bordeaux émet l'avis suivant :

Article 1

Approuve le projet de règlement intérieur de l'université de Bordeaux.

Avis adopté à l'unanimité des votes exprimés :
52 votes pour
0 vote contre
0 abstention

Fait à Talence le 28 juin 2024
Le président du conseil académique,

Dean Lewis